

AVIS PUBLIC

Adoption du règlement numéro 969-2026
relatif à l'imposition des taux de taxation,
compensations et de tarification des services,
conformément à l'exercice budgétaire 2026

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière adjointe de la Municipalité de Montebello.

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 3 février 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 969-2026 relatif à l'imposition des taux de taxation, compensations et de tarification des services, conformément à l'exercice budgétaire 2026.

Ledit règlement est disponible pour consultation, au bureau municipal situé au 550, rue Notre-Dame, Montebello (QC) J0V 1L0. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet Administration/Politiques et règlements municipaux

DONNÉ À MONTEBELLO
Ce 4^e jour de février 2026



Emanuelle Champagne
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Emanuelle Champagne, greffière adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 4 février 2026 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 février 2026 janvier 2026.



Emanuelle Champagne
Greffière adjointe